

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de centrale photovoltaïque sur les communes de Junhac et Sansac-Veinazès

Par arrêté préfectoral n° 2025-0455 du 03 avril 2025 est prescrite pendant 34 jours, du 30 avril 9 heures au 02 juin 2025 12 heures (midi) inclus une enquête publique unique portant sur :

- les demandes de permis de construire une centrale photovoltaïque au sol déposées par la société Valéco, enregistrées sous les n° PC 015 082 21 A0013 et PC 015 222 21 A004 ;
- la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLUi du pays de Montsalvy ;
- l'intérêt général de l'opération.

Le projet prévoit la création d'une centrale photovoltaïque sur des parcelles qui sont actuellement en culture céréalière et prairie permanente.

Ces parcelles recevront à la fois le parc photovoltaïque et l'extension d'un parc à daims existant (mais qui se trouve aujourd'hui hors de l'emprise du projet). La société VALECO envisage la création de ce projet de 27,8 ha, d'une puissance estimée de 20,7 MWc.

Les pièces du dossier (comprenant notamment une étude d'impact et les avis de l'autorité environnementale) seront tenues à la disposition du public :

- sur support papier, en mairie de Junhac, siège de l'enquête, les lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h ;
- sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6184> ;
- à partir d'un poste informatique à la maison France services de Montsalvy.

Les observations et propositions du public pourront être :

- consignées sur le registre en mairie de Junhac (horaires ci-dessus) ;
- adressées par voie postale, à l'attention du commissaire-enquêteur, en mairie de Junhac - Rue des écoles - 15120 ;
- consignées sur le site internet comportant un registre dématérialisé sécurisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/6184> ;
- envoyées par courrier électronique à l'adresse : pref-enquete-publique-6184@registre-dematerialise.fr ;
- formulées lors des permanences du commissaire-enquêteur.

M. Guy MOUGEOT a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et se tiendra à la disposition du public en mairie de Junhac :

- . mercredi 30 avril 2025 de 09 h à 12 h ;
- . lundi 12 mai 2025 de 09 h à 12 h ;
- . vendredi 23 mai de 09 h à 12 h ;
- . lundi 02 juin 2025 de 09 h à 12 h.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être sollicitées :

- pour le permis de construire auprès de Valéco :

Mme Nola PAUL-HAZARD – Cheffe de projet
188, rue Maurice Béjart 34 184 Montpellier
Tél. 04.67.40.74.00 – nolapaulhazard@groupevaleco.com

- pour la mise en compatibilité du PLUi auprès de la communauté de communes de la châtaigneraie cantalienne :

M. Marc SIZABUIRE, chargé de mission urbanisme
5, rue des Placettes 15220 Saint-Mamet-la Salvetat
Tél. : 04 71 49 33 30 - m.sizabuire@chataigneraie15.fr

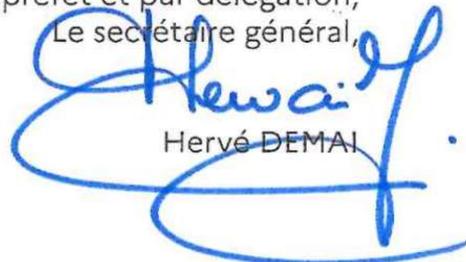
Au terme de l'enquête publique unique, il sera statué :

- par le préfet sur les demandes de permis de construire ;
- par le président de la communauté de communes sur la mise en compatibilité du PLUi.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- en mairie de Junhac ;
- sur le site internet des services de l'Etat dans le Cantal www.cantal.gouv.fr
- sur le site internet du registre dématérialisé à l'adresse :
<https://www.registre-dematerialise.fr/6184>

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Hervé DEMAI